

No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA  
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 3  
OCTOBRE 2002, À 20H00.

---

Étaient présents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet  
Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant  
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller  
Monsieur Robert Beaudry, conseiller,  
Monsieur Raymond Billette, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur André Choinière, conseiller  
Monsieur Guy Dubé, conseiller  
Monsieur Jacques Durand, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Monsieur Yves Laganière, conseiller  
Madame Jocelyne Lecavalier, conseillère

Était absent :

Monsieur Paul Sofio, conseiller

Était également présente :

Madame Carole St-Jean, conseillère à la ville de Mont-Saint-Hilaire

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-  
Richelieu, assistait également à la séance.

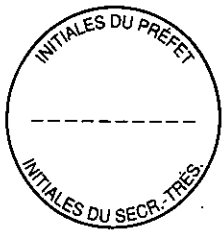
---

**POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant constaté le quorum, monsieur le Préfet déclare la séance ouverte.

**POINT 2. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE**

Monsieur J.-René Cornellier, citoyen de Saint-Charles-sur-Richelieu,  
demande au Conseil de modifier à nouveau le préambule de la résolution  
numéro 02-06-13, telle que modifiée par les résolutions numéros  
02-08-172 et 02-09-188. Le préfet rappelle à monsieur Cornellier que le  
choix du Conseil lui est propre et que peu importe le préambule, la  
résolution en soi n'avait pas changé et qu'elle ne changerait pas si le  
Conseil ne le souhaite pas.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

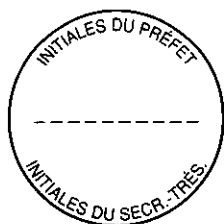
**POINT 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé**

**ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté,**

1. Ouverture de la séance
2. Interventions de l'assistance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2002
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
  - 7.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement d'emprunt numéro 1029
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2002 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2002 du Comité consultatif agricole
10. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 10.1 Municipalité de McMasterville : règlement numéro 282-60-2002 modifiant le règlement de zonage
  - 10.2 Ville d'Otterburn Park : règlement numéro 350-5 modifiant le règlement sur les permis et certificats
  - 10.3 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-120-89 modifiant le règlement de zonage
  - 10.4 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : règlement numéro 670-02 modifiant le règlement de zonage
  - 10.5 Ville de Beloeil : règlement numéro 1248-83-2002 modifiant le règlement de zonage
11. Règlement numéro 14-23 modifiant le Schéma d'Aménagement
12. Projet de règlement numéro 14-24 modifiant le Schéma d'Aménagement
  - 12.1 Adoption du projet de règlement numéro 14-24
  - 12.2 Demande d'avis du ministre
  - 12.3 Formation d'une commission consultative
13. C.P.T.A.A.Q. : demande d'avis à la M.R.C.
  - 13.1 Ville de Carignan
  - 13.2 Ville de Chambly

02-10-190



No de résolution  
ou annotation

02-10-190  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

14. Pacte rural : plan de travail
15. Offre de service professionnel pour l'entretien des cours d'eau
16. Transport collectif en milieu rural
17. Budget 2003 et programme triennal d'immobilisations 2003-2004-2005 de l'A.M.T.
18. Nominations de fonctionnaires désignés relativement à l'application du Règlement de contrôle intérimaire agricole
  - 18.1 Fonctionnaire désigné pour la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu
  - 18.2 Fonctionnaire désigné pour la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil
  - 18.3 Fonctionnaire désigné pour la ville de Chambly
  - 18.4 Fonctionnaire désigné pour la ville de Carignan
  - 18.5 Fonctionnaire désigné pour la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu
  - 18.6 Fonctionnaire désigné pour la municipalité de Saint-Jean-Baptiste
  - 18.7 Fonctionnaire désigné pour la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu
19. Demandes d'appui :
  - 19.1 M.R.C. de La Rivière-du-Nord : problèmes routiers - exploitation des carrières
  - 19.2 Ville de Mont-Saint-Hilaire et municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : réaménagement des haltes routières.
20. Divers
  - 20.1 Nomination d'un représentant de la ville d'Otterburn Park au sein du Comité consultatif régional d'aménagement
  - 20.2 Ville de Saint-Basile-le-Grand : demande d'exclusion des lots P-383 à P-391
21. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

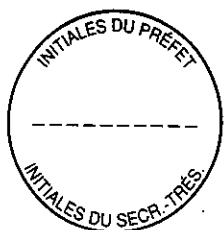
POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2002

02-10-191

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2002 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

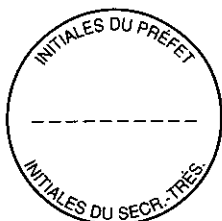


No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 5. CORRESPONDANCE**

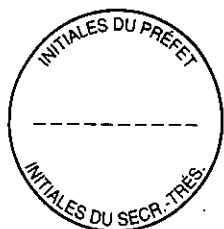
- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 02-848 | 26-08-02 | Lettre de MADAME JOHANNE CHOQUET, comité des pipelines, GROUPE PROSENSA, informant le préfet qu'une rencontre avec le Comité des pipelines se tiendra bientôt.   |
| 02-849 | 29-08-02 | Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous invitant à participer à un cours de formation sur la gestion municipale de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. |
| 02-850 | 29-08-02 | Lettre de MONSIEUR PATRICK BERNARD, division hydrique, CONSUMAJ, nous recommandant le paiement provisoire pour les travaux d'entretien de la branche 24 nord du cours d'eau Bernard.   |
| 02-851 | 29-08-02 | Télécopie de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2002-163, dûment corrigée relativement à l'adoption du règlement numéro 138 modifiant leur schéma d'aménagement.                 |
| 02-852 | 29-08-02 | Résolution numéro 200205215 de la VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro E-423, pour avis d'opportunité.  |
| 02-853 | 29-08-02 | Résolution numéro 200203101 de la VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant un avis de motion concernant les règlements d'urbanisme numéros 347-24 et 350-4.   |
| 02-854 | 03-09-02 | Lettre de MADAME HÉLÈNE MORAIS, présidente, CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE, nous transmettant l'avis, intitulé : "Pour une stratégie du Québec en santé : décider et agir".   |
| 02-855 | 03-09-02 | Lettre de MADAME SUZIE LOUBIER, attachée politique, BUREAU DU DÉPUTÉ DE VERCHÈRES, accusant réception de notre résolution numéro 02-08-169 concernant le rôle des comités consultatifs agricoles des M.R.C. faisant partie de la C.M.M..                   |
| 02-856 | 03-09-02 | Lettre de MONSIEUR DANIEL DE BROUWER, responsable du bureau, BUREAU DU DÉPUTÉE DE CHAMBLY, accusant réception de notre résolution numéro 02-08-169 concernant le rôle des comités consultatifs agricoles des M.R.C. faisant partie de la C.M.M..           |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

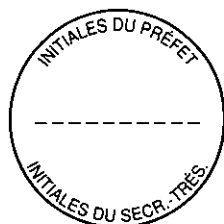
- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 02-857 | 03-09-02 | Lettre de MONSIEUR ANDRÉ BOISCLAIR, ministre, MINISTÈRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, nous annonçant le versement d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux M.R.C. afin d'appuyer le développement économique et favoriser la création d'emplois. |
| 02-858 | 03-09-02 | Lettre de MADAME PASCALE SYNNOTT, greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous indiquant le nom du responsable pour l'application du RCI agricole sur le territoire de la ville d'Otterburn Park.  |
| 02-859 | 04-09-02 | Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député, COMTÉ DE BORDUAS, accusant réception de notre résolution numéro 02-08-169 concernant le rôle des comités consultatifs agricoles des M.R.C. faisant partie de la C.M.M..   |
| 02-860 | 04-09-02 | Télécopie de MADAME ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, nous transmettant leur opinion juridique concernant les travaux illégaux à Saint-Charles-sur-Richelieu, suite à la mise en demeure de monsieur J. René Cornellier.   |
| 02-861 | 05-09-02 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public portant sur les branches numéros 7, 8, 8-A et 9 du cours d'eau Ruisseau Beloeil.  |
| 02-862 | 05-09-02 | Lettre de MONSIEUR JACQUES POITRAS, président, ACTION-ENVIRONNEMENT, offrant leur service pour la réalisation du plan de gestion des matières résiduelles de notre M.R.C..  |
| 02-863 | 05-09-02 | Lettre de MONSIEUR YVES BEAULIEU, ingénieur, CONSUMAJ, nous transmettant leurs commentaires suite à une inspection faite sur le cours d'eau Charbonneau-Bessette.   |
| 02-864 | 05-09-02 | Lettre de MONSIEUR ANDRÉ BOISCLAIR, ministre, MINISTÈRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, nous transmettant son avis sur le projet de règlement numéro 14-23 modifiant notre Schéma d'Aménagement.   |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

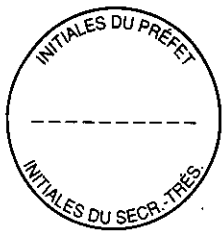
- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 02-865 | 05-09-02 | Lettre de MONSIEUR J. RENÉ CORNELLIER, citoyen de Saint-Charles-sur-Richelieu, nous transmettant une mise en demeure de s'abstenir d'adopter le procès-verbal du 1er août 2002 contenant la résolution numéro 02-08-172.   |
| 02-866 | 06-09-02 | Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2002-09-156 nommant le fonctionnaire désigné responsable de l'application du RCI agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu. |
| 02-867 | 06-09-02 | Certificat de publication de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER, greffier, VILLE DE SAINT-JULIE, relativement à l'avis public portant sur les branches numéros 7, 8, 8-A et 9 du cours d'eau Ruisseau Beloeil.  |
| 02-868 | 06-09-02 | Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, directeur général, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, accusant réception de notre résolution numéro 02-08-170 appuyant l'U.M.Q. en regard au projet de loi 68 concernant les cours municipales.  |
| 02-869 | 06-09-02 | Lettre de MONSIEUR SYLVAIN VILLENEUVE, service urbanisme, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, relativement aux modifications à apporter à leur plan d'urbanisme et à leur règlement de zonage suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 14-22 modifiant le Schéma d'Aménagement.                        |
| 02-870 | 06-09-02 | Lettre de MONSIEUR PIERRE BÉLANGER, coordonnateur de l'aménagement du territoire métropolitain, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant copie de l'avant-projet du règlement de contrôle intérimaire pour le territoire de la C.M.M..   |
| 02-871 | 06-09-02 | Lettre de MONSIEUR PATRICK BERNARD, division hydrique, CONSUMAJ, relativement aux travaux d'entretien de la branche 35 de la Rivière Amyot.  |
| 02-872 | 06-09-02 | Lettre de MADAME CAROLE DULUDE, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-115-2002 nommant le fonctionnaire désigné responsable de l'application du RCI agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.                   |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

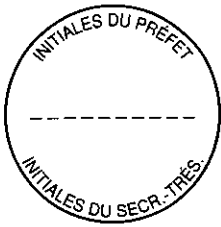
- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 02-873 | 06-09-02 | Lettre de MADAME CAROLE DULUDE, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-119-2002 portant sur le transport collectif en milieu rural.  |
| 02-874 | 09-09-02 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2002-284 appuyant les commerçants qui s'opposent au projet de réaménagement des haltes routières du ministère des Transports.   |
| 02-875 | 09-09-02 | Lettre de MONSIEUR PIERRE GODIN, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LA RIVIÈRE-DU-NORD, nous transmettant la résolution numéro 4892-02 concernant les problèmes routiers – exploitation de carrières, pour appui du Conseil.   |
| 02-876 | 09-09-02 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2002-09-533 nommant le fonctionnaire désigné responsable de l'application du RCI agricole sur le territoire de la ville de Chambly.  |
| 02-877 | 09-09-02 | Télécopie de MESSIEURS CLAUDE BERNIER ET BERNARD GAGNON, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, relativement à la tournée des caucus régionaux.   |
| 02-878 | 09-09-02 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 02.249 portant sur l'annulation du règlement d'urbanisme numéro 91.18.12.02, la résolution numéro 02.250 portant sur la nomination du fonctionnaire désigné responsable de l'application du RCI agricole et la résolution numéro 02.253 appuyant les commerçants contre le réaménagement des haltes routières. |
| 02-879 | 09-09-02 | Lettre de MONSIEUR ANDRÉ CHOINIÈRE, maire, MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU, relativement à la modification de la résolution numéro 02-06-130, tel que demandé par monsieur J.René Cornellier, citoyen de Saint-Charles-sur-Richelieu.  |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

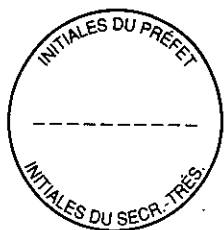
- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 02-880 | 09-09-02 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE VEILLEUX, ingénieur, URGEL DELISLE & ASSOCIÉS INC., nous transmettant la facture couvrant les honoraires et dépenses reliés au cours d'eau Roy – Étude des alternatives.   |
| 02-881 | 10-09-02 | Lettre de MADAME FLORENCE JUNCA-ADENOT, présidente-directrice générale, AGENCE MÉTRO-POLITAINE DE TRANSPORT, nous transmettant les projets de budgets 2003 et Programme triennal d'immobilisations 2003-2004-2005 de l'A.M.T., pour avis du Conseil. |
| 02-882 | 10-09-02 | Lettre de MONSIEUR PATRICK BERNARD, division hydrique, CONSUMAJ, nous transmettant les recommandations de paiement provisoire pour les travaux correctifs de la branche 30 de la Rivière Amyot.  |
| 02-883 | 10-09-02 | Lettre de MONSIEUR PATRICK BERNARD, division hydrique, CONSUMAJ, nous transmettant les recommandations de paiement provisoire pour les travaux d'entretien des branches 18 à 23 du Ruisseau Beloeil.   |
| 02-884 | 11-09-02 | Lettre de MONSIEUR RICHARD CÔTÉ, directeur par intérim, RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, nous transmettant un document sur les "faits saillants" du portrait de santé 2002 de la Montérégie.                                     |
| 02-885 | 11-09-02 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public portant sur les branches 7 à 9, 27 et 28 du Ruisseau Beloeil.                        |
| 02-886 | 11-09-02 | Lettre de MONSIEUR NORMAND JUTRAS, ministre, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, invitant le préfet à assister à l'inauguration du bureau de la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie.                            |
| 02-887 | 11-09-02 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 670-02 pour avis de conformité.   |
| 02-888 | 12-09-02 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous demandant le certificat de conformité pour le règlement d'urbanisme numéro 843-4.  |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

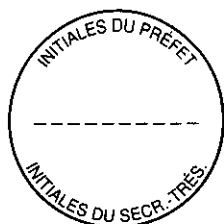
- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 02-889 | 12-09-02 | Lettre de MADAME PASCALE SYNNOTT, greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 350-4.   |
| 02-890 | 12-09-02 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 02-09-339 nommant un responsable à l'application du RCI agricole sur le territoire de la ville de Carignan.  |
| 02-891 | 13-09-02 | Lettre de MONSIEUR JOSEPH CÔTÉ, président du comité de la levée de fonds, CENTRE DE LA NATURE MONT-SAINT-HILAIRE, nous invitant au lancement de la campagne de levée de fonds publique pour l'aménagement du Pavillon des Visiteurs du Centre.  |
| 02-892 | 13-09-02 | Certificat de publication de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, relativement à l'avis public portant sur les cours d'eau Inconnu et sans désignation.   |
| 02-893 | 13-09-02 | Lettre de MONSIEUR LUCIEN RÉMILLARD, nous transmettant copie d'une lettre adressée à MONSIEUR GILLES BEAUDET, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, relativement à un projet de parc et centre communautaire qu'il entend réaliser à Saint-Mathieu-de-Beloeil.   |
| 02-894 | 13-09-02 | Lettre de MONSIEUR JEAN JULES DANSEREAU, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2002-09-138 nommant le fonctionnaire désigné responsable de l'application du RCI agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu. |
| 02-895 | 13-09-02 | Lettre de MONSIEUR YVES "BOB" DUFOUR, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DES RÉGIONS, nous transmettant les documents en vue de la rencontre régionale Montérégie qui se tiendra le 17 septembre 2002.  |
| 02-896 | 16-09-02 | Lettre de MONSIEUR RÉMY TRUDEL, ministre, MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION, nous transmettant une brochure et des formulaires de mise en candidature pour les Prix québécois de la citoyenneté.  |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 02-897 | 16-09-02 | Lettre MADAME LINDA PHANEUF, directrice générale, M.R.C. BEAUHARNOIS SALABERRY, nous transmettant la résolution numéro 2002-08-62, relativement à la contribution financière pour une journée d'étude sur le positionnement des M.R.C. des Couronnes Nord et Sud. |
| 02-898 | 16-09-02 | Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, accusant réception de notre résolution numéro 02-05-085 concernant le moratoire sur l'implantation de porcheries.   |
| 02-899 | 16-09-02 | Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, assistante-greffière, VILLE DE LONGUEUIL, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public concernant les cours d'eau Inconnu et Sans désignation.  |
| 02-900 | 16-09-02 | Certificat de publication de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, relativement à l'avis public portant sur les branches 7 à 9, 18 à 23, 27 et 28 du Ruisseau Beloeil.  |
| 02-901 | 16-09-02 | Lettre de MONSIEUR JACQUES MOREAU, maire de Verchères, JOURNÉE D'ÉTUDE DES M.R.C. MÉTROPOLITAINE, nous transmettant une invitation pour la journée d'étude et de réflexion des M.R.C. métropolitaines en vue des assises de la C.M.M..                            |
| 02-902 | 16-09-02 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public concernant les cours d'eau Inconnu et Sans désignation.   |
| 02-903 | 16-09-02 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception du règlement numéro 14-22 modifiant notre Schéma d'Aménagement.   |
| 02-904 | 16-09-02 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 178-02 relativement à la vitesse excessive d'écoulement de l'eau dans la branche numéro 13 du Ruisseau à l'Ours.                    |
| 02-905 | 16-09-02 | Certificat de publication de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER, greffier, VILLE DE SAINT-JULIE, relativement à l'avis public portant sur les branches 7 à 9, 27 et 28 du Ruisseau Beloeil.  |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

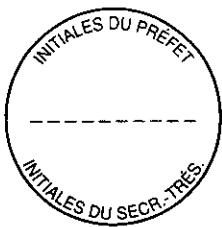
- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 02-906 | 16-09-02 | Lettre de MADAME LYNE SAVARIA, secrétaire-trés. adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 282-60-2002 pour avis de conformité.  |
| 02-907 | 16-09-02 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les projets de règlements d'urbanisme numéros 842-7 et 847-23 pour avis de conformité.  |
| 02-908 | 16-09-02 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le premier projet du règlement d'urbanisme numéro 845-100 pour avis de conformité.  |
| 02-909 | 16-09-02 | Lettre de MONSIEUR JEAN JULES DANSEREAU, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le premier projet du règlement d'urbanisme numéro 277-96-029-J pour avis de conformité.  |
| 02-910 | 16-09-02 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 181-02 nommant un fonctionnaire désigné responsable de l'application du RCI agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste. |
| 02-911 | 16-09-02 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 8863-02 adoptant le règlement numéro 348 modifiant leur schéma d'aménagement.  |
| 02-912 | 16-09-02 | Résolution du CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, relativement à la contribution de l'agent rural du CLD pour la réalisation du Pacte rural de la M.R.C..   |
| 02-913 | 17-09-02 | Lettre de MONSIEUR MARIO CHAMBERLAND, directeur général, LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE, nous invitant à une conférence sur le loisir public.  |
| 02-914 | 18-09-02 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le premier projet du règlement d'urbanisme numéro U-120-91 pour avis de conformité.   |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

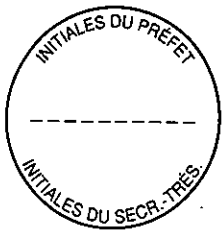
- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 02-915 | 18-09-02 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme numéros U-120-88, U-120-90, U-130-30 et U-170-12.  |
| 02-916 | 18-09-02 | Lettre de MADAME SYLVIE PIERARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-81-2002, 1248-82-2002 et 1248-83-2002 pour avis de conformité.   |
| 02-917 | 18-09-02 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-80-2002 et 1250-19-2002 pour avis de conformité.   |
| 02-918 | 18-09-02 | Lettre de MONSIEUR JEAN-GUY POIRIER, président, TABLE DES PRÉFETS DES M.R.C. DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE, nous transmettant la résolution numéro 2002-09-17 relativement aux nouvelles normes du ministère des Ressources Naturelles sur la gestion des blocs de lots intramunicipaux, pour appui du Conseil. |
| 02-919 | 18-09-02 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 1029 pour avis d'opportunité.   |
| 02-920 | 18-09-02 | Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, accusant réception de notre résolution numéro 02-04-079 concernant le moratoire sur l'implantation de porcheries.  |
| 02-921 | 18-09-02 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception de notre lettre les informant de l'entrée en vigueur de notre règlement numéro 14-22 modifiant le Schéma d'Aménagement.  |
| 02-922 | 18-09-02 | Lettre de MONSIEUR DANIEL POULIOT, coordonnateur territorial de l'exploitation, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, relativement aux cours d'eau sans nom et sans désignation.   |
| 02-923 | 18-09-02 | Lettre de MADAME FRANCINE RUEST-JUTRAS, présidente, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant une invitation pour un séminaire de formation sur le partenariat public-privé.  |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 02-924 | 19-09-02 | Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous transmettant une convocation pour l'assemblée générale des membres de la F.Q.M. et pour l'assemblée générale du Fonds de défenses des intérêts des municipalités. |
| 02-925 | 19-09-02 | Lettre de MONSIEUR RAYNALD CASTONGUAY, directeur division hydrique et des opérations, CONSUMAJ, nous transmettant un rapport d'inspection concernant les branches 27 et 28 du Ruisseau Beloeil.  |
| 02-926 | 20-09-02 | Note de MONSIEUR ALLAN ROCK, ministre, MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE DU CANADA, nous transmettant un communiqué sur le programme pilote de services à large bande pour le développement rural et du Nord.   |
| 02-927 | 20-09-02 | Lettre de MONSIEUR EUGÈNE GAGNÉ, directeur général, REGROUPEMENT DES SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DU QUÉBEC, nous transmettant le rapport d'activités 2001-2002.   |
| 02-928 | 24-09-02 | Lettre de MICHAEL DE SANTIS, président, ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT ET DES ROUTES, nous invitant à poser une candidature pour le "Prix AQTR sécurité routière".  |
| 02-929 | 24-09-02 | Lettre de MONSIEUR DANIEL MICHELIN, président, LES ENTREPRISES JEUNESSE DE LA MONTÉRÉGIE, nous invitant à participer à leur campagne annuelle de levée de fonds pour venir en aide aux jeunes de la région.  |
| 02-930 | 24-09-02 | Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE LONGUEUIL, nous transmettant un avis public concernant la branche 1 du cours d'eau Robert, pour affichage.  |
| 02-931 | 24-09-02 | Lettre de MONSIEUR J. RENÉ CORNELLIER, citoyen de Saint-Charles-sur-Richelieu, nous demandant copie certifiée conforme de la résolution adoptée lors de la séance du Conseil du 5 septembre 2002.  |

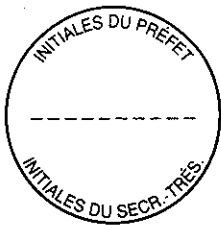


No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**PUBLICATIONS DES MOIS DE SEPTEMBRE 2002**

Affaires montérégiennes	vol. 15, no. 2 Août-Septembre 2002
Gazette officielle du Québec	Partie 2 – no. 34 21 août 2002
Gazette officielle du Québec	Partie 2 – no. 35 28 Août 2002
Quorum	vol. 27, no. 6 Septembre-Octobre 2002
Summit	Septembre 2002
Urba	vol. 23, no. 4 Août 2002
Innovations	Juillet 2002
Maître Editeur	vol. 13, no. 3 Août 2002
Publiquip	vol. 19, no. 9 Septembre 2002
Gazette officielle du Québec	no. 36 4 septembre 2002
La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent	Août 2002
Le Monde forestier	vol. 16, no. 7 Septembre 2002
FQGZ – Bulletin 2002	vol. 4, no. 3 Septembre 2002
Gazette officielle du Québec	no. 37 11 septembre 2002
Gestion et technologie agricoles	vol. 27, no. 7 18 septembre 2002
Le Bioalimentaire	vol. 2, no. 3 Septembre 2002
Gazette officielle du Québec	Partie 2, no. 38 18 septembre 2002
Québec Habitation	vol. 19, no. 5 Septembre-Octobre 2002
Info Famille-enfance	vol. 2, no. 1 Été 2002



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER**

02-10-192

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

**ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 02-08 du chèque 10293 au chèque 10347 pour un montant total de 147 137,76 \$ soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 7. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

02-10-193

**7.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement d'emprunt numéro 1029**

**ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;**

**ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a transmis, pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 1029 autorisant le paiement pour des travaux de réalisation d'une station de pompage à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la ville de Mont-Saint-Hilaire.**

**ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement**

**EN CONSÉQUENCE**

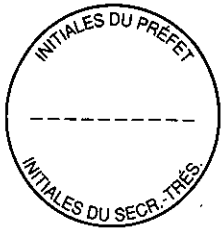
**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

**ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1029 de la ville de Mont-Saint-Hilaire, autorisant le paiement pour des travaux de réalisation d'une station de pompage à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la ville de Mont-Saint-Hilaire.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2002 DU COMITÉ  
CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT**

**Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2002 du Comité consultatif régional d'aménagement.**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2002 DU COMITÉ  
CONSULTATIF AGRICOLE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2002 du Comité consultatif agricole.

**POINT 10. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME**

10.1 Municipalité de McMasterville : règlement numéro 282-60-2002 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 282-60-2002 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 282-60-2002, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 282-60-2002, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-09-104, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 282-60-2002, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 02-09-062, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 282-60-2002 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

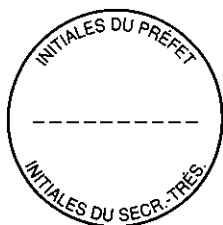
**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

**ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 282-60-2002, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

02-10-194



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**10.2 Ville d'Otterburn Park : règlement numéro 350-5 modifiant le  
règlement sur les permis et certificats**

02-10-195

**ATTENDU QUE** le règlement sur les permis et certificats de la ville d'Otterburn Park est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

**ATTENDU QUE** la ville d'Otterburn Park a adopté le règlement numéro 350-5 modifiant son règlement sur les permis et certificats;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 350-5, modifiant le règlement sur les permis et certificats de la ville d'Otterburn Park, doit être approuvé par la M.R.C.;

**ATTENDU QUE** suite à l'étude du règlement numéro 350-5, le Comité consultatif régional d'aménagement, par sa résolution numéro 02-09-105, recommande au Conseil de l'approuver;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 350-5 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Robert Beaudry  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Gilles Plante

**ET RÉSOLU QUE** le règlement numéro 350-5, modifiant le règlement sur les permis et certificats de la ville d'Otterburn Park, soit et est approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.3 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-120-89 modifiant  
le règlement de zonage**

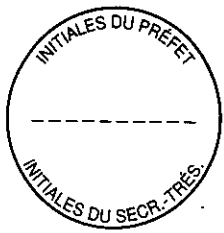
02-10-196

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

**ATTENDU QUE** la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-89 modifiant son règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro U-120-89, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C.;

**ATTENDU QUE**, suite à l'étude du règlement numéro U-120-89, le Comité consultatif régional d'aménagement, par sa résolution numéro 02-09-106, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution  
ou annotation

02-10-196  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-89, le Comité consultatif agricole, par sa résolution numéro 02-09-063, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-89 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-89, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : règlement numéro 670-02 modifiant le règlement de zonage

02-10-197

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté le règlement numéro 670-02 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 670-02, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 670-02, le Comité consultatif régional d'aménagement, par sa résolution numéro 02-09-107, recommande au Conseil de l'approuver;

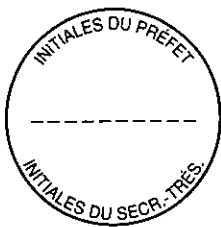
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 670-02 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 670-02, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

10.5 Ville de Beloeil : règlement numéro 1248-83-2002 modifiant le règlement de zonage

02-10-198

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-83-2002 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-83-2002, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-83-2002, le Comité consultatif régional d'aménagement, par sa résolution numéro 02-09-108, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-83-2002 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-83-2002, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 11. RÈGLEMENT NUMÉRO 14-23 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

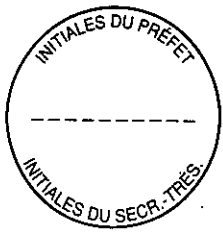
02-10-199

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement comporte des dispositions à caractère normatif concernant les zones inondables;

ATTENDU QUE des dérogations aux dispositions relatives aux zones inondables peuvent être accordées par les ministres de l'environnement provincial et fédéral;

ATTENDU QU'une dérogation à la zone inondable de la ville de Carignan a été accordée par les deux (2) ministres concernés;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a demandé à la M.R.C. de modifier son Schéma d'Aménagement pour tenir compte de la dérogation à la zone inondable accordée par les ministres responsables;



No de résolution  
ou annotation

02-10-199  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QU'à cet effet, le Conseil a adopté le projet de règlement numéro 14-23 reconnaissant la dérogation à la zone inondable de la ville de Carignan accordée par les ministres de l'environnement concernés;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé, suivi du projet de règlement;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis, pour avis, aux municipalités membres de la M.R.C. aux M.R.C. adjacentes, au ministre des Affaires municipales et de la Métropole et à fait l'objet d'une assemblée publique;

ATTENDU QUE, de l'avis du Conseil, seule la représentation formulée par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole, à l'effet que le règlement devrait préciser les numéros des lots visés par la dérogation, devrait être considérée au règlement dans sa version finale

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

ET RÉSOLU D'adopter le règlement numéro 14-23, intitulé : "Règlement modifiant le Schéma d'Aménagement, règlement numéro 14", tel qu'annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 12. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-24 MODIFIANT LE  
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

**12.1 Adoption du projet de règlement numéro 14-24**

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement prévoit des zones tampons relatives aux risques d'explosion pour l'usine du groupe I.C.I. à McMasterville et à Saint-Basile-le-Grand;

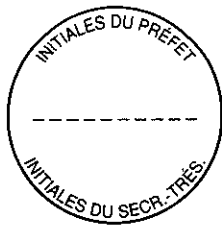
ATTENDU QUE l'ensemble des installations du groupe I.C.I. présentant des risques d'explosion a été démantelé;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a demandé à la M.R.C. de modifier son Schéma d'Aménagement de façon à y éliminer l'identification des zones tampons et les dispositions s'y rattachant ainsi que de déplacer la limite de l'affectation industrielle correspondant aux installations du groupe I.C.I. au profit de l'affectation résidentielle qui y est contiguë;

ATTENDU QUE, suite à cette demande, le Conseil a mandaté le personnel de la M.R.C. pour élaborer un projet de règlement à cet effet;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de règlement modifiant le Schéma d'Aménagement ainsi que du document d'accompagnement et s'en déclarent satisfaits

02-10-200



No de résolution  
ou annotation

02-10-200  
(suite)

02-10-201

02-10-202

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

**ET RÉSOLU D'adopter le projet de règlement numéro 14-24 modifiant le Schéma d'Aménagement et le document d'accompagnement, joints à la présente pour en faire partie intégrante.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12.2 Demande d'avis au ministre**

**ATTENDU QUE le Conseil a adopté le projet de règlement numéro 14-24 modifiant le Schéma d'Aménagement eu égard aux zones tampons relatives aux installations du groupe I.C.I. et de la délimitation de l'affectation industrielle à McMasterville;**

**ATTENDU QU'en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut demander l'avis du ministre sur la modification proposée au Schéma d'Aménagement**

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon**

**ET RESOLU DE demander l'avis du ministre des Affaires municipales et de la Métropole, monsieur André Boisclair, eu égard au projet de règlement numéro 14-24 modifiant le Schéma d'Aménagement.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12.3 Formation d'une commission consultative**

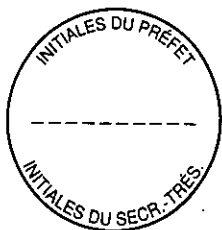
**ATTENDU QUE suite à l'adoption du projet de règlement numéro 14-24, modifiant le Schéma d'Aménagement, la M.R.C. doit tenir au moins une assemblée publique sur son territoire;**

**ATTENDU QUE conséquemment, une commission doit être formée par le Conseil de la M.R.C., composée de membres du Conseil et présidée par le préfet**

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

**ET RÉSOLU QU'une commission soit formée afin de tenir une ou des assemblée(s) publique(s) eu égard au projet de règlement numéro 14-24.**



No de résolution  
ou annotation

02-10-202  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

QUE ladite commission soit et est composée de messieurs Bernard Gagnon et Gilles Plante ainsi que du préfet, monsieur Pierre Bourbonnais, agissant à titre de président.

DE mandater le secrétaire-trésorier afin de déterminer la date, le lieu et l'heure de la ou des assemblée(s) publique(s).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 13. C.P.T.A.A.Q. : DEMANDE D'AVIS À LA M.R.C.**

**13.1 Ville de Carignan**

ATTENDU QUE la ville de Carignan a entrepris des démarches relatives à l'implantation d'une conduite d'égout pluvial pour drainer une partie de son périmètre d'urbanisation vers un cours d'eau en passant par une zone agricole permanente;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la ville de Carignan a demandé une autorisation à la C.P.T.A.A.Q.;

ATTENDU QUE, puisqu'il s'agit d'un projet émanant d'une autorité municipale, la C.P.T.A.A.Q. requiert l'avis de la M.R.C. eu égard à la conformité du projet à son Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement a pris connaissance du projet de la ville de Carignan et recommande au Conseil de la M.R.C. d'acheminer un avis favorable à la C.P.T.A.A.Q., puisque le projet est conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole a pris connaissance du projet de la ville de Carignan et recommande au Conseil de la M.R.C. d'acheminer un avis favorable à la C.P.T.A.A.Q., puisque le projet est conforme aux orientations gouvernementales en matière agricole

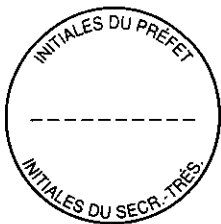
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est d'avis que le projet d'implantation d'une conduite d'égout pluvial dans l'affectation agricole à Carignan est conforme aux dispositions du Schéma d'Aménagement.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la ville de Carignan dans ses démarches relatives à l'obtention d'une autorisation de la C.P.T.A.A.Q. concernant à l'implantation d'une conduite d'égout pluvial dans la zone agricole permanente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

13.2 Ville de Chambly

02-10-204

ATTENDU QUE la ville de Chambly a entrepris des démarches relatives à l'aménagement d'un cours d'eau et d'une piste cyclable dans la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la ville de Chambly devra obtenir une autorisation de la C.P.T.A.A.Q.;

ATTENDU QUE, puisqu'il s'agit d'un projet émanant d'une autorité municipale, la C.P.T.A.A.Q. devra obtenir l'avis de la M.R.C. eu égard à la conformité du projet à son Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement a pris connaissance du projet de la ville de Chambly et recommande au Conseil de la M.R.C. d'acheminer un avis favorable à la C.P.T.A.A.Q., puisque le projet est conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole a pris connaissance du projet de la ville de Chambly et recommande au Conseil de la M.R.C. d'acheminer un avis favorable à la C.P.T.A.A.Q., puisque le projet est conforme aux orientations gouvernementales en matière agricole

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est d'avis que le projet d'aménagement d'un cours d'eau et d'une piste cyclable dans l'affectation agricole à Chambly est conforme aux dispositions du Schéma d'Aménagement.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la ville de Chambly dans ses démarches relatives à l'obtention d'une autorisation de la C.P.T.A.A.Q. relative à l'aménagement d'un cours d'eau et d'une piste cyclable dans la zone agricole permanente.

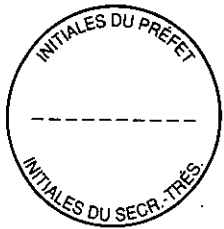
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 14. PACTE RURAL : PLAN DE TRAVAIL**

02-10-205

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un pacte rural avec le ministère des Régions;

ATTENDU QU'une aide financière de l'ordre de 384 000 \$, pour une période de cinq (5) ans, est prévue pour la réalisation du pacte rural dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;



No de résolution  
ou annotation

02-10-205  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, pour obtenir sa première tranche d'aide financière, la M.R.C. doit procéder à l'élaboration et à l'adoption d'un plan de travail relatif à la réalisation du pacte rural;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité, de concert avec l'agent rural du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu, ont établi un projet de plan de travail relatif à la réalisation du pacte rural et recommandent son contenu pour adoption

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

ET RÉSOLU QUE le plan de travail relatif à la réalisation du pacte rural dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour la période 2002-2003, soit et est adopté tel que proposé par le Comité de ruralité et joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le plan de travail, relatif à la réalisation du pacte rural dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, pour la période 2002-2003, tel qu'adopté par le Conseil, soit transmis au ministère des Régions pour approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 15. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR  
L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU**

02-10-206

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu requiert les services d'une firme professionnelle pour l'entretien des cours d'eau;

ATTENDU QUE le contrat de services professionnels pour l'entretien des cours d'eau avec la firme Consumaj inc. a pris fin le 4 octobre 2002;

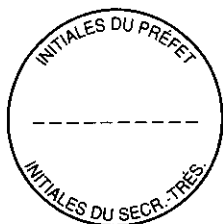
ATTENDU QU'une démarche d'invitation de firmes professionnelles a été amorcée par le personnel de la M.R.C.;

ATTENDU QUE les offres de services professionnels ont été évaluées par le Comité des finances de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, suite à l'évaluation des offres de services proposées par les firmes invitées, le Comité des finances recommande de retenir les services de la firme Consumaj inc pour une période de deux (2) ans, renouvelable pour un (1) an

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier  
APPUYÉE PAR Monsieur Robert Beaudry**



No de résolution  
ou annotation

02-10-206  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE les services professionnels de la firme Consumaj inc. soient et sont retenus pour l'entretien des cours d'eau par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour une période de deux (2) ans pouvant être reconduite pour une (1) année additionnelle, le tout selon les conditions décrites à l'offre de services présentée par la firme Consumaj inc. en date du 20 septembre 2002.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, madame Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs Gilles Plante, Gilles Beaudet, Robert Beaudry, Raymond Billette, Julien Bussière, André Choinière, Guy Dubé, Bernard Gagnon, Yves Laganière, ayant voté en faveur de la résolution tandis que monsieur Jacques Durand a voté contre.

**POINT 16. TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL**

02-10-207

ATTENDU QUE le ministère des Transports a présenté un programme d'aide de transport collectif en milieu rural;

ATTENDU QU'un des objectifs du ministère des Transports, relativement au nouveau programme, est de s'assurer que la M.R.C. soit l'organisme responsable du transport collectif;

ATTENDU QUE le ministère des Transport a cependant prévu que la M.R.C. pourra confier à un organisme mandataire la responsabilité d'élaborer un projet de transport collectif en milieu rural;

ATTENDU QUE le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est desservi par le Conseil intermunicipal de transport de Chambly-Richelieu-Carignan (C.I.T.C.R.C.) et le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu (C.I.T.V.R.);

ATTENDU QUE le territoire des municipalités susceptibles de bénéficier d'un projet de transport collectif en milieu rural sont contiguës au territoire desservi par le C.I.T.V.R.;

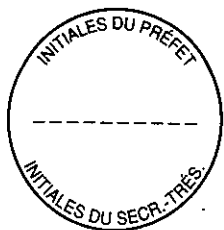
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est d'avis que ce sont les C.I.T. qui ont les compétences requises pour déterminer s'il est possible d'établir un service de transport collectif en milieu rural

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande au conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu d'évaluer les possibilités d'implanter un service de transport collectif en milieu rural et de lui faire des recommandations à ce sujet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 17. BUDGET 2003 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2003-2004-2005 DE L'A.M.T.**

02-10-208

ATTENDU QUE l'A.M.T. a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de lui communiquer son avis sur le budget projeté pour l'année 2003 et pour le programme triennal d'immobilisations pour les années 2003, 2004 et 2005;

ATTENDU QU'il existe deux (2) conseils intermunicipaux de transport (C.I.T.) qui oeuvrent présentement sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est d'avis que les C.I.T. sont les instances habilitées à se prononcer sur les budgets et les programmes triennaux d'immobilisations de l'A.M.T.

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beudet  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ne donne pas suite aux documents produits par l'Agence métropolitaine de Transport concernant le budget pour l'année 2003 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2003, 2004 et 2005;

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu informe l'Agence métropolitaine de Transport qu'il est d'avis que, sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, seuls les conseils intermunicipaux de Transport devraient dorénavant être consultés à ce sujet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 18. NOMINATIONS DE FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS RELATIVEMENT À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE AGRICOLE**

**18.1 Fonctionnaire désigné pour la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu**

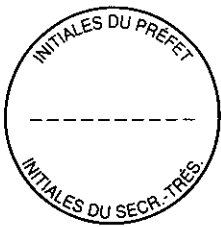
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté un règlement de contrôle intérimaire (R.C.I.) agricole;

ATTENDU QUE ce R.C.I. agricole doit être appliqué par un fonctionnaire désigné par chacune des municipalités où ledit règlement s'applique;

ATTENDU QUE la candidature du fonctionnaire désigné doit être proposée par la municipalité concernée et entérinée par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a proposé la candidature de monsieur Yvon Tardy à titre de fonctionnaire désigné à l'application du R.C.I. agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu

02-10-209



No de résolution  
ou annotation

02-10-209  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

**ET RÉSOLU QUE monsieur Yvon Tardy soit et est reconnu fonctionnaire désigné pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18.2 Fonctionnaire désigné pour la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil**

02-10-210

**ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté un règlement de contrôle intérimaire (R.C.I.) agricole;**

**ATTENDU QUE ce R.C.I. agricole doit être appliqué par un fonctionnaire désigné par chacune des municipalités où ledit règlement s'applique;**

**ATTENDU QUE la candidature du fonctionnaire désigné doit être proposée par la municipalité concernée et entérinée par le Conseil de la M.R.C.;**

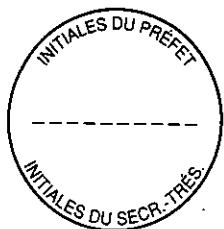
**ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a proposé la candidature de madame Marie-Andrée Lusignan à titre de fonctionnaire désignée à l'application du R.C.I. agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil**

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

**ET RÉSOLU QUE madame Marie-Andrée Lusignan soit et est reconnue fonctionnaire désignée pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

02-10-211

**18.3 Fonctionnaire désigné pour la ville de Chambly**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté un règlement de contrôle intérimaire (R.C.I.) agricole;

ATTENDU QUE ce R.C.I. agricole doit être appliqué par un fonctionnaire désigné par chacune des municipalités où ledit règlement s'applique;

ATTENDU QUE la candidature du fonctionnaire désigné doit être proposée par la municipalité concernée et entérinée par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a proposé la candidature de monsieur Christian Cléroux à titre de fonctionnaire désigné à l'application du R.C.I. agricole sur le territoire de la ville de Chambly

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

ET RÉSOLU QUE monsieur Christian Cléroux soit et est reconnu fonctionnaire désigné pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu sur le territoire de la ville de Chambly.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18.4 Fonctionnaire désigné pour la ville de Carignan**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté un règlement de contrôle intérimaire (R.C.I.) agricole;

ATTENDU QUE ce R.C.I. agricole doit être appliqué par un fonctionnaire désigné par chacune des municipalités où ledit règlement s'applique;

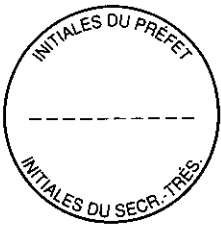
ATTENDU QUE la candidature du fonctionnaire désigné doit être proposée par la municipalité concernée et entérinée par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a proposé la candidature de monsieur Daniel Lafond à titre de fonctionnaire désigné à l'application du R.C.I. agricole sur le territoire de la ville de Carignan

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

02-10-212



No de résolution  
ou annotation

02-10-212  
(suite)

ET RÉSOLU QUE monsieur Daniel Lafond soit et est reconnu fonctionnaire désigné pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu sur le territoire de la ville de Carignan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.5 Fonctionnaire désigné pour la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu

02-10-213

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté un règlement de contrôle intérimaire (R.C.I.) agricole;

ATTENDU QUE ce R.C.I. agricole doit être appliqué par un fonctionnaire désigné par chacune des municipalités où ledit règlement s'applique;

ATTENDU QUE la candidature du fonctionnaire désigné doit être proposée par la municipalité concernée et entérinée par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a proposé la candidature de madame Gertrude Therrien à titre de fonctionnaire désignée à l'application du R.C.I. agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE madame Gertrude Therrien soit et est reconnue fonctionnaire désignée pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

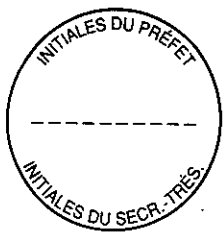
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.6 Fonctionnaire désigné pour la municipalité de Saint-Jean-Baptiste

02-10-214

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté un règlement de contrôle intérimaire (R.C.I.) agricole;

ATTENDU QUE ce R.C.I. agricole doit être appliqué par un fonctionnaire désigné par chacune des municipalités où ledit règlement s'applique;



No de résolution  
ou annotation

02-10-214  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la candidature du fonctionnaire désigné doit être proposée par la municipalité concernée et entérinée par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a proposé la candidature de monsieur Denis Plamondon à titre de fonctionnaire désigné à l'application du R.C.I. agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE monsieur Denis Plamondon soit et est reconnu fonctionnaire désigné pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.7 Fonctionnaire désigné pour la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu

02-10-215

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté un règlement de contrôle intérimaire (R.C.I.) agricole;

ATTENDU QUE ce R.C.I. agricole doit être appliqué par un fonctionnaire désigné par chacune des municipalités où ledit règlement s'applique;

ATTENDU QUE la candidature du fonctionnaire désigné doit être proposée par la municipalité concernée et entérinée par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a proposé la candidature de monsieur André Cabana à titre de fonctionnaire désigné à l'application du R.C.I. agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE monsieur André Cabana soit et est reconnu fonctionnaire désigné pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu sur le territoire de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 19. DEMANDES D'APPUI**

19.1 M.R.C. de La Rivière-du-Nord : problèmes routiers - exploitation des carrières

Le Conseil convient de ne pas donner suite à la demande d'appui de la M.R.C. de La Rivière-du-Nord.

19.2 Ville de Mont-Saint-Hilaire et municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : réaménagement des haltes routières

Le Conseil convient de ne pas donner suite à la demande d'appui de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil.

**POINT 20. DIVERS**

20.1 Nomination d'un représentant de la ville d'Otterburn Park au sein du Comité consultatif régional d'aménagement

02-10-216

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park, par sa résolution numéro 200209352, désire remplacer son représentant au sein du Comité consultatif régional d'aménagement;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 200209352, la ville d'Otterburn Park propose la candidature de monsieur Carl Forest à titre de représentant au sein du Comité;

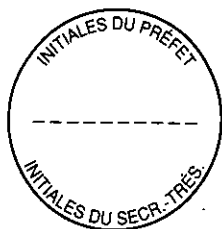
ATTENDU QUE, selon les règlements de régie interne du Comité, c'est au Conseil de la M.R.C. de procéder à la nomination des représentants d'une municipalité au sein du Comité consultatif régional d'aménagement

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

**ET RÉSOLU QUE monsieur Carl Forest soit et est nommé à titre de représentant de la ville d'Otterburn Park, au sein du Comité consultatif régional d'Aménagement.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

20.2 Ville de Saint-Basile-le-Grand : demande d'exclusion des lots P-383 à P-391

02-10-217

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a demandé à la M.R.C. de l'appuyer dans ses démarches relatives à l'exclusion de la zone agricole permanente des lots P-383 à P-391;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 02-09-180, le Conseil de la M.R.C. a décidé de ne pas appuyer la ville de Saint-Basile-le-Grand dans ses démarches d'exclusion;

ATTENDU QUE le maire de Saint-Basile-le-Grand a demandé à la M.R.C. de reconsidérer la demande d'appui relative à l'exclusion des lots P-383 à P-391 et ce, à la lumière d'informations additionnelles qui ont été communiquées au Conseil de la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier  
APPUYÉE PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE la demande d'appui, formulée par la ville de Saint-Basile-le-Grand et concernant l'exclusion de la zone agricole permanente des lots P-383 à P-391, soit de nouveau acheminée au Comité consultatif agricole pour une nouvelle évaluation de sa part qui tient compte des nouvelles informations fournies par la ville à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

02-10-218

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

Il est 21 heures 45 .

Bernard Roy  
secrétaire-trésorier

Pierre Bourbonnais  
préfet